

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-12-161**
 OBJET : **ECHANGE FONCIER LA BERNARDAIS**
 Nomenclature : **3.5.2**

En exercice : 29 membres

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 12 161 -
 ANNEXE Echange foncier
 La Bernardais.pdf

Le seize décembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le six décembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Héliène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Gil RANNOU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE

Le membre absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Monsieur Philippe LEBASTARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 et L2111-14,

Considérant la délibération n°2016-06-07 du conseil municipal du 6 juin 2016 concernant la passation d'actes authentiques en la forme administrative,

Considérant la délibération n°2019-09-131 du conseil municipal du 30 septembre 2019 concernant le déclassement de la parcelle à l'ouest de la parcelle YK n°154,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement en date du 5 décembre 2019,

Il est exposé ce qui suit :

Lors du bornage de la parcelle cadastrée section YK n°154 à la Bernadais, il a été constaté qu'une partie du domaine public d'une contenance de 26 m² était intégrée dans la propriété de l'indivision NOZAY.

A contrario, une partie du talus et du fossé d'une contenance de 34 m² en bordure de voie appartient quant à elle à l'indivision NOZAY.

Suite au déclassement d'une partie du domaine public à l'ouest de la parcelle YK n° 154, il est proposé que la commune de Treillières cède la parcelle de 26 m² en échange sans soule des parcelles YK n°361 et 369 d'une contenance totale de 34 m².

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20191216-2019-12-161-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2019
 Date de réception préfecture : 19/12/2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER l'échange foncier sans soulte de la parcelle communale à l'ouest de la parcelle YK n°154 en contrepartie des parcelles YK n°361 et 369 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 16 décembre 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20191216-2019-12-161-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019